

Informations concernant la justification des trois ans d'exercice en vue de la validation de votre DU d'épithésiste :

- La réponse du ministère à ces questions :

"Les personnes titulaires du "DU de prothèse faciale appliquée" pour la profession d'épithésiste et du "DU de prothèse oculaire appliquée" pour la profession d'oculariste doivent en outre **obligatoirement pouvoir justifier d'une expérience de 3 années d'exercice en continu** chez un ou plusieurs épithésistes ou ocularistes ou dans des services d'établissements de santé dans lesquels sont conçues, fabriquées et adaptées ces prothèses.

L'expérience est calculée de la façon suivante :

- le demandeur doit avoir un statut de salarié
- les 3 années doivent avoir été réalisées sans interruption
- les activités salariées peuvent être effectuées à temps plein ou à temps partiel (la quotité du temps partiel doit être indiquée dans l'attestation)

Concernant le temps partiel, selon l'article L.3123-14-1 du code du travail, « **la durée minimale de travail du salarié à temps partiel est fixée à vingt-quatre heures par semaine** ou, le cas échéant, à l'équivalent mensuel de cette durée ou à l'équivalent calculé sur la période prévue par un accord collectif conclu en application de [l'article L. 3122-2](#). Les dispositions prévues au premier alinéa ne sont pas applicables aux contrats d'une durée au plus égale à sept jours. » L'article L.3123-14-2 du code du travail dispose que « une durée de travail inférieure à celle prévue à [l'article L. 3123-14-1](#) peut être fixée à la demande du salarié soit pour lui permettre de faire face à des contraintes personnelles, soit pour lui permettre de cumuler plusieurs activités afin d'atteindre une durée globale d'activité correspondant à un temps plein ou au moins égale à la durée mentionnée au même article. Cette demande est écrite et motivée. »

- **Arrêté du 6 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 1er février 2011 relatif aux professions de prothésiste et orthésiste pour l'appareillage des personnes handicapées**